

Notes afférentes aux états financiers consolidés

27. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments dérivés en cours de la société se résument comme suit :

	Montants notionnels échéant en						2008 Total	2007 Total
	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite		
Swaps de devises à recevoir	31 \$	199 \$	56 \$	166 \$	75 \$	654 \$	1 181 \$	1 100 \$
Swaps de devises à payer					148 \$	148 \$	296 \$	
Swaps de taux d'intérêt à recevoir	140 \$	50 \$	200 \$				390 \$	630 \$
Swaps de taux d'intérêt à payer					150 \$		150 \$	150 \$
Swaps et contrats à terme de capitaux propres	261 \$	82 \$				92 \$	435 \$	428 \$
Contrats à terme de capitaux propres liés à la vente à terme d'actions ordinaires de Loblaw						735 \$	735 \$	692 \$
Contrat à terme d'achat d'électricité	8 \$	9 \$	8 \$				25 \$	33 \$

Les montants notionnels ne représentent pas les actifs ni les passifs, et ainsi ne sont pas constatés dans le bilan consolidé. Ces montants notionnels servent à calculer les paiements à échanger en vertu de ces contrats.

Swaps de devises

Loblaw a eu recours à des swaps de devises visant l'échange de dollars américains contre 1 181 \$ CA (1 100 \$ en 2007), venant à échéance d'ici 2017. Des swaps de devises de 320 \$ (560 \$ en 2007) sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et la tranche non désignée totalisant 861 \$ (540 \$ en 2007) est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice 2008, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 36 \$ (270 \$ en 2007) découlant du taux de change a été constatée dans les autres actifs.

En 2008, Loblaw a eu recours à des swaps de devises à taux fixe visant l'échange de 296 \$ CA contre 300 \$ US, venant à échéance d'ici 2015. Une partie de ces swaps de devises est désignée comme couverture de flux de trésorerie pour gérer le taux de change d'une partie des billets de placement privé à taux fixe de Loblaw libellés en dollars américains (se reporter à la note 19).

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt de Loblaw ont servi à convertir un montant notionnel de 390 \$ (630 \$ en 2007) de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie, de ses placements à court terme et de ses dépôts de garantie inclus dans les autres actifs disponibles à la vente à taux variable en placements à taux fixe moyen de 5,39 % (5,60 % en 2007), venant à échéance d'ici 2011. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur de 21 \$ (9 \$ en 2007) de ces swaps de taux d'intérêt a été constatée dans les autres actifs (se reporter à la note 16) et le gain de 13 \$ (6 \$ en 2007) lié à la juste valeur, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, relatif à ces swaps de taux d'intérêt a été reporté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Lorsque réalisés, ces gains non réalisés sont reclassés dans le bénéfice net.

En 2007, Loblaw a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture aux swaps de taux d'intérêt anciennement désignés comme couvertures de flux de trésorerie en raison du risque de variation des taux d'intérêt variables du papier commercial. Ces swaps de taux d'intérêt ont permis de convertir un montant notionnel de 150 \$ de son papier commercial à taux variable en une dette à taux fixe moyen de 8,37 %, venant à échéance d'ici 2013. Par conséquent, la perte cumulative de 1 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, a été reclassée dans le bénéfice net en 2007. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 43 \$ (28 \$ en 2007) a été constatée dans les autres passifs (se reporter à la note 20).

Swaps et contrats à terme de capitaux propres (en dollars, sauf indication contraire)

En 2008, GWL avait des swaps de capitaux propres cumulatifs en cours visant le rachat de 1,7 million (1,7 million en 2007) de ses actions ordinaires à un prix moyen à terme de 103,17 \$ (103,17 \$ en 2007). Toujours en 2008, Loblaw avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs en cours visant le rachat de 4,8 millions (4,8 millions en 2007) de ses actions ordinaires à un prix moyen à terme cumulatif de 54,46 \$ (53,14 \$ en 2007), y compris 9,59 \$ l'action ordinaire (8,27 \$ en 2007) d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes, qui ont été constatés dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies et qui seront versés à la résiliation des contrats. Ces swaps et ces contrats à terme prévoient un règlement des montants nets à payer, entre la société et sa contrepartie, en espèces ou en actions ordinaires. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur des swaps de GWL de 44 \$ (49 \$ en 2007) et de 29 \$ (34 \$ en 2007) a été comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs, respectivement (se reporter à la note 20). Les intérêts cumulés, déduction faite des dividendes et de la perte non réalisée, de 92 \$ (91 \$ en 2007) sur ces contrats à terme de Loblaw sont inclus dans les créditeurs et charges à payer. En 2008, le gain de 22 \$ (perte de 100 \$ en 2007) lié à la juste valeur a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation relatif à ces swaps et contrats à terme de capitaux propres (se reporter à la note 25). Loblaw est en pourparlers avec la contrepartie, ce qui pourrait amener l'extinction du passif, en tout ou en partie.

En 2001, GWL a conclu un contrat de vente à terme de capitaux propres fondé sur 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw au prix à terme initial de 48,50 \$ l'action ordinaire de Loblaw, prix qui a augmenté aux termes du contrat pour s'établir à 76,52 \$ (72,06 \$ en 2007) l'action ordinaire de Loblaw au 31 décembre 2008. Ce contrat arrive à échéance en 2031 et sera réglé en espèces comme suit : GWL recevra le prix à terme et paiera le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw à l'échéance. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur de ce contrat à terme de capitaux propres fondé sur 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw de 397 \$ (365 \$ en 2007) a été comptabilisée dans les autres actifs (se reporter à la note 16). En 2008, la perte de 11 \$ (gain de 141 \$ en 2007) liée à la juste valeur a été inscrite dans les intérêts débiteurs et autres frais de financement liés à ce contrat à terme (se reporter à la note 5).

Instruments dérivés sur marchandises

La société a recours à des contrats à terme et des options sur marchandises pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations du prix des marchandises.

À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur négative de 33 \$ (juste valeur positive de 13 \$ en 2007) des contrats à terme sur marchandises de Weston Foods a été comptabilisée dans les créditeurs. Au cours de 2008, la perte de 40 \$ (gain de 11 \$ en 2007) liée à la juste valeur a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation lié aux contrats à terme qui n'étaient pas désignés comme couvertures de flux de trésorerie, alors qu'une perte de 8 \$ (gain de 1 \$ en 2007) liée à la juste valeur a été reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ayant trait aux contrats à terme désignés comme couvertures de flux de trésorerie. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur négative de 5 \$ des options sur marchandises (juste valeur positive de 2 \$ en 2007) a été comptabilisée dans les débiteurs et une perte de 7 \$ (gain de 2 \$ en 2007) liée à la juste valeur a été inscrite dans le bénéfice d'exploitation.

Les contrats à terme standardisés de Loblaw établissent un coût fixe sur une portion de l'exposition à la volatilité du prix du carburant de Loblaw et les contrats d'options protègent essentiellement contre la variation des coûts. Au 31 décembre 2008, Loblaw a inscrit des créditeurs et charges à payer de 4 \$ (néant en 2007) liés aux contrats susmentionnés.

Loblaw a signé un contrat à terme d'achat d'électricité pour atténuer la volatilité des prix et maintenir une partie des coûts d'électricité de la société, en Alberta, au Canada, environ aux taux de 2006. Ce contrat a une durée initiale de cinq ans et viendra à échéance en décembre 2011. À la fin de l'exercice 2008, la juste valeur de ce contrat à terme d'achat d'électricité de 7 \$ (5 \$ en 2007) de Loblaw a été constatée dans les autres actifs (se reporter à la note 16). Au cours de 2008, un gain de 2 \$ (perte de 2 \$ en 2007) a été constaté dans le bénéfice d'exploitation.